



Sommaire

Tribune libre

Le mot de la directrice
d'EUROSUD TEAM 1

Actualité

Paquet Mobilité..... 2

Accès au marché et cabotage 2

Entreprise « boîtes aux lettres » 2

Détachement des conducteurs..... 2

Conditions de travail
des conducteurs 2

Trafic routier post-confinement 2

Étiquetage des pneumatiques 3

Autorité organisatrice
de la Mobilité 3

Brèves

Entreprises Fluviales de France 3

Abonnement TER 3

Abonnement transports scolaires .. 4

Publications

Comité national routier..... 4

Agenda

Riverdating 2020 4

Tribune libre

Mot de la directrice
d'EUROSUD TEAM

Pour le secteur des transports, l'année 2020 ne ressemblera à aucune autre. La crise sanitaire a brutalement changé la donne et probablement pour longtemps. La mise à l'arrêt de certaines mobilités était absolument nécessaire pour limiter la pandémie mais elle entraîne pour certains secteurs des pertes considérables. C'est le cas de l'aéronautique, très présente dans notre région Occitanie, des transports publics, du tourisme, etc...

Parallèlement, le secteur a été fortement mis à contribution au plus fort de la crise. L'aérien pour certains approvisionnements d'urgence et pour rapatrier les personnes séjournant à l'étranger, les TGV sanitaires qui ont permis de sauver plus de vies, les transporteurs et les logisticiens mobilisés pour approvisionner la population en denrées essentielles. Beaucoup ont mesuré à cette occasion l'importance très stratégique du transport de fret et de l'organisation de la chaîne logistique. La crise en a aussi révélé certaines faiblesses et fragilités. De l'avis de tous, cette crise doit être l'occasion de repenser un certain nombre de modèles qui devront nécessairement être plus respectueux de l'environnement et plus inclusifs.

Passé le premier choc, certaines évolutions sont déjà palpables : urbanisme provisoire en faveur du vélo, interdiction des vols intérieurs lorsque le trajet peut être fait en moins de 2h30 en train (voire bientôt 4h30), essor du transport combiné grâce à la libération des sillons voyageurs et d'un nouvel intérêt de la part des clients, crise des transports collectifs. Clairement, la crise climatique et ses enjeux s'invitent dans la gestion de la crise post-covid. De manière générale la pression s'accroît sur les pouvoirs publics pour agir plus concrètement et plus rapidement en faveur de l'environnement.

Le résultat des élections municipales dans les grandes villes et la prise en compte des 146 propositions de la convention citoyenne le 29 juin 2020 en sont des exemples tout récents.

Dans le même temps, durant le confinement, les territoires ont repris des couleurs. Avec notamment la généralisation du télétravail, ils sont de nouveau attractifs par rapport aux métropoles. C'est une chance, une opportunité à saisir. Il faut soutenir cet élan avec de nouvelles mobilités innovantes.

C'est dans ce contexte, à la veille du confinement qu'EUROSUD TEAM est devenu membre de l'ORT et nous en remercions toutes ses composantes. Dans ce nouveau partenariat, nous porterons notamment deux messages forts :

L'intermodalité doit être le fil rouge des transports de demain, pour les voyageurs et pour les marchandises. Elle doit être pensée et analysée pour chaque projet dans une approche transversale. Elle est la clef d'un transport plus propre et plus efficace économiquement. Son développement est porteur d'innovation, de richesse et d'emplois mais nécessite des efforts soutenus, notamment dans le domaine de la formation.

En matière de mobilité, aucun progrès ne sera possible sans infrastructures nouvelles et nous ne devons pas renoncer aux grands équipements programmés en Occitanie, comme les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan. Ils sont de très bons candidats au plan de relance économique que le Gouvernement prépare pour la rentrée. Ils respectent trois critères majeurs de sélection : le nombre d'emplois créés, les bénéfices de moyen et long terme et la décarbonation. Ils sont la démonstration que développement économique et écologique peuvent aller de pair.

Valérie Cormier

Directrice EUROSUD TEAM



Valérie Cormier

Directrice d'EUROSUD TEAM,

Paquet Mobilité

Après trois ans de travail législatif, le Conseil, le Parlement Européen et la Commission Européenne ont trouvé en décembre 2019 un compromis afin de définir les nouvelles règles du Paquet Mobilité.



Les nouvelles règles définies visent à offrir de meilleures conditions de travail aux conducteurs et à assurer une concurrence plus équitable.

Accès au marché et cabotage

Afin de limiter la fraude, l'enregistrement des passages aux frontières sera réalisé à l'aide de tachygraphes.

Les conditions du cabotage, actuellement limité à trois opérations sur une période de sept jours, restent inchangées mais intègrent une période de carence de quatre jours entre chaque période de cabotage pour un même véhicule dans un même pays.

Les entreprises utilisant des véhicules utilitaires légers de plus de 2,5 tonnes seront désormais soumises aux mêmes normes européennes applicables au transport routier et devront équiper leurs véhicules de tachygraphes dès lors qu'ils roulent à l'international.

Entreprises « boîtes aux lettres »

Afin de lutter contre les entreprises dites « boîtes aux lettres », les entreprises de transport routier devront avoir des activités significatives dans l'État membre où elles sont enregistrées et effectuer une opération de transport au moins toutes les trois semaines ; les camions devront retourner au centre opérationnel de l'entreprise toutes les huit semaines.

Détachement des conducteurs

Les règles en matière de détachement s'appliqueront au cabotage et aux opérations de transport international, à l'exception du transit, des opérations bilatérales et des opérations bilatérales avec un chargement ou un déchargement supplémentaire dans chaque direction.

Conditions de travail des conducteurs

Désormais, les conducteurs du transport international devront pouvoir regagner leur foyer toutes les trois à quatre semaines en fonction des horaires de travail. Les temps de conduite pourront de

manière exceptionnelle et dans des limites strictes être dépassés afin de permettre aux conducteurs de se rendre chez eux afin de prendre leur repos hebdomadaire, s'ils sont proches de chez eux.

La période de repos obligatoire en fin de semaine (connue sous le nom de repos hebdomadaire régulier) ne pourra pas être prise dans la cabine du véhicule ; l'employeur devra assumer les frais de logement si cette période de repos est prise en dehors du domicile du conducteur.

Les eurodéputés de la Commission Transports ont déposé, en mai 2020, pas moins de 82 amendements arguant notamment de la difficulté concernant le retour des conducteurs toutes les 3 à 4 semaines sur le lieu de leur base opérationnelle et sur les règles du cabotage. Malgré cela, le 8 juin 2020, la commission Transports a adopté les mesures du paquet routier.

Prochaine étape: vote du Parlement Européen, en session plénière, en juillet 2020.

Les règles sur les temps de repos s'appliqueront 20 jours après la publication de l'acte ; celles sur le détachement ainsi que celles relatives à l'accès au marché s'appliqueront dix-huit mois après l'entrée en vigueur des actes législatifs.

Pour en savoir plus :

[Communiqué de presse P.E. du 22 janvier 2020](#)

[Communiqué de presse du Conseil Européen du 07 avril 2020](#)

[Communiqué de presse du 09 juin 2020](#)

Trafic routier pendant la période post-confinement

Le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) a mis en place une plateforme web permettant de suivre l'évolution du trafic routier durant la période post-confinement. Ces indicateurs couvrent la France (hors Corse) et reposent sur les données de trafic du réseau routier national non concédé géré par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Cette plateforme devrait à terme inclure les données des principales agglomérations, routes départementales et autoroutes. Elle permet d'observer l'évolution du trafic national régional mais également localement, de comparer les flux entre régions ou encore d'évaluer la reprise de l'activité logistique en isolant le trafic des poids-lourds et leur chargement moyen.



A noter que ces données ont permis de constater que durant la première semaine de confinement, seuls 25 % du trafic routier était assuré.

Accéder ici à la plateforme :

<http://dataviz.cerema.fr/trafic-routier/>

Nouveau système d'étiquetage des pneumatiques

Le Parlement Européen a présenté le 13 mai 2020 le nouveau système d'étiquetage des pneus pour les véhicules légers et les poids lourds.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté européenne d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et de réduire de 60 % les émissions liées aux transports d'ici à 2050. Selon le Parlement Européen, le transport routier est responsable d'environ 22 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne et le transport est le seul secteur pour lequel ces émissions restent plus élevées qu'en 1990.



Tous les véhicules, y compris ceux utilisant des pneumatiques de classe 3, seront désormais concernés par cette nouvelle législation. Ce nouvel étiquetage va permettre aux consommateurs d'être mieux informés sur l'efficacité en carburant, l'adhérence sur sol mouillé, enneigé ou verglacé et sur les nuisances sonores émises en roulant.

Ce nouveau système d'étiquetage sensibilisera davantage les utilisateurs sur l'environnement, la santé et la sécurité.

L'accord, s'il est approuvé par le Parlement et par le Conseil, sera applicable dès le printemps 2021.

Autorités Organisatrices de Mobilité

La loi LOM, votée le 24 décembre 2019, vise à améliorer concrètement les déplacements quotidiens pour tous les citoyens et dans tous les territoires grâce à des transports plus faciles, moins onéreux et plus respectueux de l'environnement.

Elle donne la possibilité aux communautés de communes de prendre la compétence Mobilité qui permet d'organiser plusieurs catégories de services tels que le service régulier ou à la demande de transport public de personnes, le transport scolaire, les services de développement des pratiques partagées de véhicules.



D'ici le 31 mars 2021, près de 900 communautés de communes devront se positionner en Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM). A défaut, cette compétence sera assumée par les régions.

L'Association des Communautés de France (AdCF), en partenariat avec Transdev, a élaboré un guide recensant des initiatives et des réflexions stratégiques mis en œuvre dans des espaces de faible densité.

[Retrouvez ici ce guide](#)

Brèves

Entreprises Fluviales de France « E2F »

Depuis fin 2019, la Chambre Nationale de Batellerie Artisanale (CNBA) et le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF) ont cédé la place à une nouvelle enseigne : Entreprises Fluviales de France (E2F).

Elle regroupe les différentes branches du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, transports de passagers, opérateurs en compte propre, croisiéristes, péniches hôtels...

Structurée en trois collèges (Artisans Fret, Artisans Passagers et Armateurs Fret), cette fédération comportera des délégations régionales : Nord ; Seine/Loire ; Est international ; Rhône ; Bourgogne & Ouest et souhaite porter une vision d'avenir sur le transport fluvial.

[Consultez le communiqué de presse ici](#)

[Site internet](#) (en cours de construction)

SNCF : abonnement TER

Durant les mois de juillet et août 2020, la SNCF va permettre à tout détenteur d'un abonnement TER de circuler dans toute la France (exceptions faites de l'Île-de-France et la Corse) sans supplément tarifaire.



Pendant la même période, des « Pass Jeunes » vont également être mis en vente afin de permettre aux moins de 25 ans de circuler dans les TER de la France entière pour un coût de 29€ par mois; des billets TER seront mis en vente à moins de 10€.

[Consultez le communiqué de presse de la SNCF](#)

Abonnements transports scolaires



La région Occitanie qui transporte par moins de 150 000 élèves chaque jour, s'est engagée depuis plusieurs années à réduire les tarifs du transport scolaire dans le but d'arriver à la pleine gratuité d'ici 2021.

Elle a donc décidé de donner un coup de pouce aux familles en plafonnant l'abonnement de transport scolaire à 45€ pour la rentrée scolaire 2020-2021 (contre 90€ auparavant).

Les inscriptions au service de transports scolaires LiO sont ouvertes jusqu'au 17 juillet 2020 [sur la plateforme](#).

Publications

Le Comité National Routier (CNR) vient de publier une étude sur l'impact de la crise Covid-19 et

le coût des mesures sanitaires pour les entreprises de transport routier de marchandises.



Comité National Routier

La crise sanitaire a impacté de manière très différente les entreprises de transport routier, selon

le type de marchandises transportées, permettant à certaines de poursuivre une certaine activité

alors que d'autres étaient à l'arrêt total.

Sur une période donnée, le CNR a recueilli des témoignages d'entreprises de transport routier de marchandises : la fourniture des équipements de protection individuelle (gel, gants, masques...) pour les conducteurs, les opérations de nettoyage (cabines, bureaux...) représentent un surcoût variant de 3€ à 32€ par jour et par véhicule, soit de 0,5% à 6% du prix de revient standard, en fonction du type d'activité.

[Retrouvez ici l'étude complète.](#)

Agenda

Riverdating 2020

Prochain rendez-vous européen d'affaires des acteurs du transport fluvial, multimodal et des solutions logistiques intégrant la voie d'eau, du 1 au 3 décembre 2020 au Parc Eurexpo à Lyon.

[En savoir plus](#)

L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie: organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Conseil régional, autorité organisatrice du transport...

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du transport Occitanie sont assurés par le DREAL Occitanie, division Transport routier, Département Mobilités Sécurité routière – 520 Allée Heru II de Montmorency – 34000 Montpellier – tél: 04 34 46 65 61

www.ort-occitanie.com

directeur de publication: Michel Colombié

rédacteur en chef: Frédérique Mialhe

rédactrice: Christine Rouquette

conception: DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication

dépôt légal: juillet 2020

ISSN:



1625-6034